



REGLEMENTATION DES DEBITS DE BOISSONS ET RESTAURANTS

PERMIS D'EXPLOITATION – CHAMBRE D'HOTES FOAD

Les publics concernés

Exploitants De chambres d'hôtes souhaitant développer une activité de table d'hôtes
Créateur, repreneur d'établissements

Durée de la formation

7heures / 1 journée

Pré-requis

Etre équipé d'un PC ou tablette avec micro et webcam + accès internet fiable et stable

Adéquation Besoin/Formation : Réalisé lors de l'inscription / validation du besoin par questionnaire

Méthodes pédagogiques

Formation en visioconférence (distanciel synchrone)
Projection de diapositives sur écran
Réalisation d'un quizz par chapitre (quizz d'introduction...)
Mise en situation « clients » / Jeux de rôle
Echanges entre participants

Intervenants

Juristes / Avocates / Professionnels des métiers de l'Hôtellerie Restauration

Evaluation des acquis de la formation

Evaluation finale des connaissances (40 questions). Correction immédiate de l'évaluation.

Evaluation de la qualité de la formation

Evaluation qualité et besoins (destinée à l'OF)

Validation de la formation

Remise du CERFA n°14407*03 permis d'exploitation (validité 10 ans) avec option loueur chambre d'hôtes

Outils pédagogiques remis aux participants

Support de formation mis à disposition des participants (code d'accès site internet ArteFAQs)

Délai d'accès / délai d'inscription : jusqu'à la veille du démarrage

Suivi du stagiaire en milieu professionnel

Réalisé au plus tard 3 mois après la fin de la formation

Accessibilité handicapé PMR : accessibles malvoyants et malentendants / accessibles PMR formation suivie au domicile (autres cas : sur demandes)

Référent handicap : Laurent JULIEN

Contact / Devis

09.81.04.18.18

Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'exploiter une petite licence restaurant ou une grande licence restaurant, d'appliquer le code de la santé publique, le guide des débits de boissons et de garantir l'hygiène et la sécurité.

Programme

Le cadre législatif et règlementaire
Les autorités administratives (ministère, préfecture, mairie, police administrative)
La responsabilité pénale et civile du dirigeant
Les fermetures administratives et judiciaires

Conditions d'ouverture d'un débit de boissons ou d'un restaurant/déclaration table d'hôtes

Les différents groupes de boissons – les boissons interdites

Les différentes licences débits de boissons

Les autres conditions d'ouverture et d'exploitation

Les obligations liées à l'exploitation d'une chambre d'hôtes avec table d'hôtes.

La vente d'alcool

La revente de tabac

La lutte contre les discriminations

La lutte contre les bruits

Les stupéfiants, la prostitution et le racolage

L'accessibilité des personnes handicapées (mobilité réduite et autres handicaps)

La sécurité des biens et des personnes

Les réglementations locales : déclaration d'activité en mairie

Tarif public en euros net (hors offres spéciales)

Prix net : 250€ / Taux horaire 35.71€

Possibilité de financement OPCO, FAFCEA, AGEFICE, pôle-emploi

Dates des sessions : Nous consulter

Actualisé le 12 novembre 2023